

Ouverture de l'émission de droits à tous les actionnaires

Cannes, 12 mars 2024 18:00

Tonner Drones (FR001400H2X4 - ALTD) souhaite clarifier certains points suite au communiqué de presse diffusé aujourd'hui (le « Communiqué de Presse »), en mettant l'accent sur le fait que l'émission de droits associée à l'augmentation de capital est accessible à TOUS les actionnaires.

À la suite de la diffusion du Communiqué de Presse, de nombreuses questions et remarques ont été soulevées par les actionnaires concernant le prix de souscription de 0,025 € et les modalités de l'émission de droits.

Le tarif de 0,025 € représente un seuil minimum avantageux, permettant à la société d'effectuer une révision importante de son bilan grâce à cette levée de fonds de 5 millions d'euros accessible à l'ensemble des actionnaires. Ce prix a également facilité la recherche par Tonner Drones d'investisseurs disposés à assurer l'atteinte des 5 millions d'euros nécessaires, selon le taux de souscription des actionnaires existants.

Ce prix avantageux n'est pas exclusivement réservé aux nouveaux investisseurs. Au contraire, tel que détaillé aux pages 4 et 5 du Communiqué de Presse, Tonner Drones confirme que tous les actionnaires sont invités à participer à cette émission de droits au prix réduit de 0,025 € par action, du 18 au 27 mars 2024 inclus. Chaque actionnaire détenteur d'actions au 13 mars 2024 bénéficiera d'un droit de souscription préférentiel lui permettant d'acquérir 120 nouvelles actions pour chaque action déjà possédée chez Tonner Drones.

Les actionnaires désireux de faire valoir leurs droits de souscription préférentiels doivent agir au plus tard à la fermeture des marchés le 27 mars 2024, en contactant leur intermédiaire financier et en réglant 0,025 € pour chaque nouvelle action souscrite. Les droits de souscription préférentiels non utilisés expireront automatiquement après la clôture des marchés le 27 mars 2024.

Tout écart entre le montant souscrit par les actionnaires et les 5 millions d'euros sera couvert par de nouveaux investisseurs, soit par un versement en numéraire, soit par une compensation de créances.

"Tonner Drones est heureuse de proposer cette émission de droits de 5 millions d'euros à un prix réduit de 0,025€ par action à tous les actionnaires actuels afin qu'ils puissent également bénéficier de cette réduction de prix et participer à l'avenir de la société avec nous", a déclaré Brad Taylor, Directeur Général de Tonner Drones.

Pour rappel, les informations concernant cette augmentation de capital est disponible sur le site web rubrique finance et est également accompagné d'un FAQ.

À propos de Tonner Drones : Tonner Drones (anciennement Delta Drone) développe des drones et des technologies associées pour les secteurs de la défense et de la sécurité intérieure. Elle est également un acteur international reconnu dans le secteur des drones civils à usage professionnel. Elle développe une gamme de solutions professionnelles basées sur la technologie des drones, ainsi que tous les services associés qui forment une chaîne de valeur complète.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur www.tonnerdrones.com



Contacts

Actifin

Jean-Yves BARBARA

Communication financière

[jybarbara@actifin.fr](mailto: jybarbara@actifin.fr)

+33 (0)1 56 88 11 13

Actifin

Amélie Orio

Relations Presse

amelie.orio@seitosei-actifin.com

+33 (0)1 56 88 11 16

**AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION
DES ACTIONNAIRES TONNER DRONES**

FOIRE AUX QUESTIONS

Pour plus d'informations cliquer sur le lien suivant :

https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2024/03/FAQ_DPS_SiteWeb_TonnerDrones.pdf